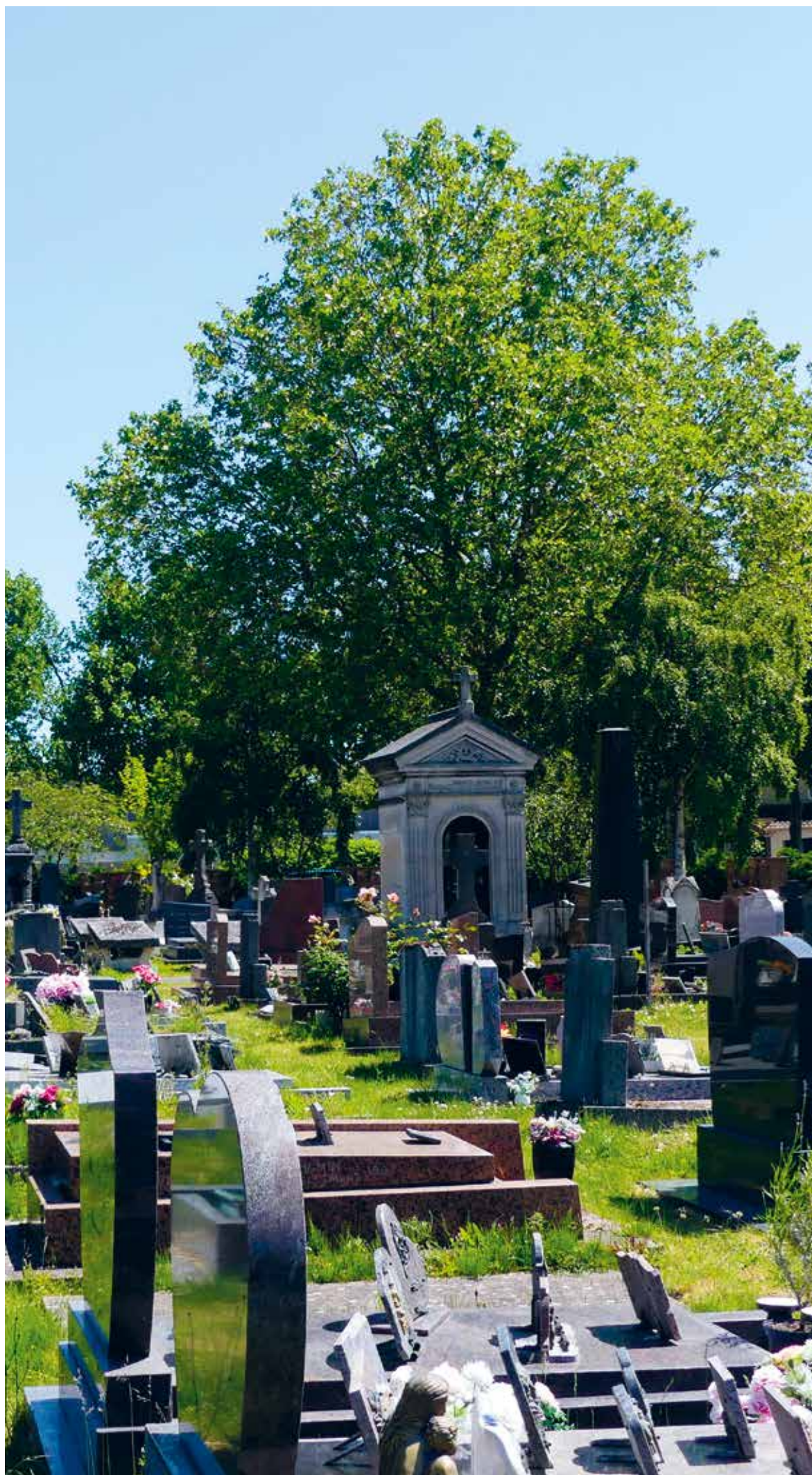


VÉGÉTALISER LES CIMETIÈRES



Végétaliser les cimetières
Guide pratique

Cet ouvrage a été imprimé en août 2026 à 200 ex, par Iropa sur des papiers certifiés PEFC Magno Naturel 250 g pour la couverture, et Magno naturel 120 g pour les pages intérieures.



Directeur de publication :
Vincent Renoux.

Rédaction : Clément Delaître,
Jean-Christophe Goulier,
Virginie Maury-Deleu : paysagistes
conseillers du CAUE 76,
Cyprien Julienne: stagiaire Master
Science en agriculture urbaine
et villes vertes UniLaSalle Rouen,
avec les conseils d'Astredhor,
Institut des professionnels du végétal.
Chargée de communication :
Stéphanie Girard.
Crédit Photos : Photos ©CAUE 76, Éric
Hourri (p.12,29), Astredhor (p.42, 43, 44).
Design Graphique :
Benoît Eliot/Octopus.
Dépôt légal à parution.
La majorité des cimetières présentés
dans ce guide est située en Seine-
Maritime, sauf Saint-Aubin-du-Cormier
(35), p.8, Caen (14) p.10, Mons-Boubert
(80) p. 20 25 et 29, 34, Regnéville-sur-
Mer (50) p. 14 et 27, Poitiers (86) p.25
et 35, La Bonneville-sur-Iton (27) p. 31.,
Nantes (44) p. 39.

CAUE de la Seine-Maritime
27 rue François-Mitterrand
76140 Petit-Quevilly
02 35 72 94 50
www.caue76.fr
caue@caue76.org
L'actualité de votre CAUE
est sur les réseaux sociaux.



Couverture : Petit-Quevilly
© CAUE 76



Végétaliser un cimetière, c'est réduire durablement les charges d'entretien, protéger la santé des agents, accueillir la biodiversité et mieux gérer les eaux de pluie. C'est aussi redonner du sens à ce lieu de mémoire, plus vivant, plus apaisant pour les habitants.

Ce guide s'adresse à vous, élus des communes de Seine-Maritime, qui devez agir avec peu de moyens humains et financiers. Au fil des pages, vous découvrirez des conseils et des solutions simples et concrètes, adaptées à chaque étape de votre projet mais aussi, à chaque espace du cimetière : allées, tombes, clôtures, jardin du souvenir.

Les paysagistes et urbanistes conseillers du CAUE connaissent bien vos territoires et leurs contraintes spécifiques. N'hésitez pas à les solliciter dès le début du projet, cela vous fera gagner du temps. Ils sauront vous orienter et vous apporter ce premier regard, gratuit et indépendant. De quoi poser les bases de la réussite de votre démarche.

Vincent RENOUX
Président du CAUE 76

SOMMAIRE

4 Contexte / objectifs du guide

Pourquoi végétaliser son cimetière aujourd'hui ?

- 6 Un peu d'histoire
- 8 Végétaliser : des bénéfices pour la commune
- 10 Comment faire accepter la végétalisation ?

Préparer son projet

- 13 L'intérêt d'une réflexion d'ensemble
- 15 Faire un état des lieux, une étape indispensable
- 16 Exemple d'un plan d'état des lieux

Agir: les solutions par espaces

- 18 Où végétaliser un cimetière ?
- 20 Valoriser les limites
- 22 Enherber les allées principales et secondaires
- 26 Végétaliser les espaces intertombes
- 28 Verdir les espaces inutilisés
- 32 Jardiner l'espace cinéraire
- 36 Gérer les eaux de pluie
- 38 Les nouveaux cimetières : création ou extension
- 40 Plan de synthèse
- 42 Palette végétale des couvre-sol fleuris
- 47 Ressources

CONTEXTE

Les années 2000 ont vu un important dispositif législatif et réglementaire encadrer et interdire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics. Dans un premier temps, une exception était faite pour les cimetières et les terrains sportifs. Or, depuis juillet 2021, les cimetières sont également soumis à cette interdiction, proscrivant définitivement le recours au désherbage chimique.

Très rarement engazonnées, la majeure partie des surfaces des cimetières sont couvertes de gravillons ou de sables stabilisés, deux matériaux favorisant les « mauvaises herbes ». Dans cet univers totalement minéral, la moindre herbe dans les allées et entre les tombes est vite considérée par le public comme intolérable, voire comme portant atteinte au respect des défunts. L'exigence des usagers, la mise en conformité des accès, la préservation de l'environnement, la baisse des budgets ou encore la pression foncière confrontent les collectivités à une double exigence : conserver l'aménité des lieux tout en assurant leur bonne gestion. Les techniques alternatives de désherbage manuel, thermique ou mécanique, expérimentées par certaines collectivités, se sont révélées peu satisfaisantes en termes de temps passé, d'énergie, de coûts ou d'effet visuel. Aujourd'hui, la végétalisation apparaît comme le moyen le plus efficace pour répondre au défi du zéro-phyto tout en apportant une plus-value paysagère et écologique. Toutefois, du fait de la configuration de chaque site et des contraintes inhérentes aux lieux, cette démarche ne peut pas se résumer à engazonner toutes les surfaces gravillonnées. L'enjeu consiste à transformer vos cimetières en espaces verts de qualité, tout en faisant évoluer leur mode de gestion pour limiter leur entretien.

Ce guide a été rédigé avec l'aide et le conseil d'Astredhor, institut de recherche et de développement qualifié par le ministère de l'Agriculture. Depuis 1995, il accompagne les professionnels de la filière du végétal pour relever les défis techniques, économiques et environnementaux du secteur.

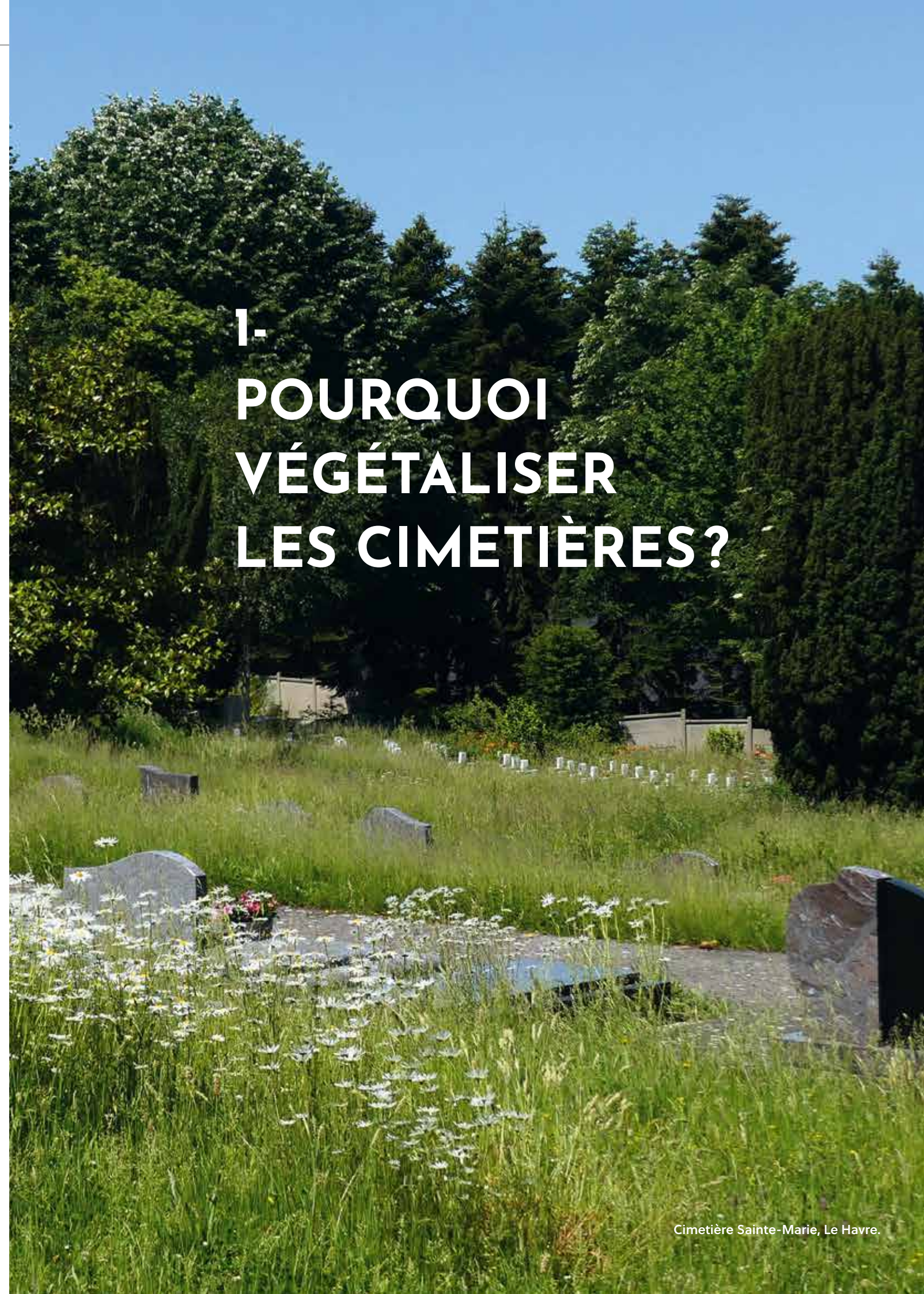
Il est aussi le résultat d'un travail de Cyprien Julienne qui a produit une mémoire de fin d'étude, réalisé lors d'un stage au CAUE : « La végétalisation des cimetières dans le socioécosystème de France » UniLaSalle Rouen.

OBJECTIFS DU GUIDE

Ce guide du CAUE 76 a pour objectif d'aider les élus et les équipes de collectivités à mettre en œuvre la végétalisation des cimetières existants et à planifier leurs extensions avec cette même logique. Il propose une approche globale qui, au-delà de l'objectif de renaturation, permet de définir les interventions pour valoriser l'identité du site, améliorer son fonctionnement et apporter du confort aux usagers. Il présente des solutions basées sur une diversification des formes végétales, enrichies des retours d'expériences techniques du projet Alt'Cim, porté par Astredhor. Il apporte aussi des conseils pour sensibiliser les visiteurs à la démarche et favoriser une perception nouvelle des cimetières.

La végétalisation est donc une opportunité pour les communes de tirer parti de la contrainte réglementaire en faisant des cimetières des lieux de mémoire vivants, respectueux de l'environnement et faciles à entretenir.

1- POURQUOI VÉGÉTALISER LES CIMETIÈRES?



Cimetière Sainte-Marie, Le Havre.

UN PEU D'HISTOIRE

UNE MINÉRALISATION PROGRESSIVE

De la chute de l'Empire Romain jusqu'au XVIII^e siècle, les inhumations chrétiennes ont lieu dans les églises ou leurs abords immédiats. Les fidèles sont enterrés dans des cryptes, sous des dallages à faible profondeur, « au plus proche de la maison de Dieu », ou dans un aître (enclos autour de l'église). Mais ces pratiques posent de graves problèmes sanitaires. Les corps, souvent ramenés à la surface par l'érosion ou lors de nouvelles inhumations, contribuent à la propagation d'épidémies. Ces dangers conduisent à une première série de réformes. En 1719 et 1774, les inhumations dans les églises sont interdites respectivement en Bretagne et en Occitanie. En 1776, Louis XVI impose par ordonnance la translation des cimetières hors des murs des villes et villages, marquant un tournant dans la gestion des défunts. Ces cimetières ont souvent été rattrapés par l'urbanisation aujourd'hui.



Napoléon Ier introduit aussi des changements décisifs qui définissent le modèle des cimetières modernes. Il établit la notion de tombe individuelle, garantissant à chaque défunt et famille un espace propre et identifiable. Mais au-delà des aspects réglementaires, c'est la dimension paysagère des cimetières qui marque une véritable rupture. En effet, Napoléon Ier souhaite que ces nouveaux espaces, situés hors de la ville, offrent un cadre paisible et ordonné, propice au recueillement. Il recommande la plantation d'arbres, de haies et d'arbustes pour structurer et embellir ces lieux. Ce choix reflète une volonté de créer un espace vivant et harmonieux, où la nature accompagne symboliquement le repos des morts. Ces aménagements paysagers donnent également naissance à des cimetières-jardins, mêlant l'hommage aux défunts et l'esthétique. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ce modèle paysager connaît une profonde transformation, en lien avec la généralisation des herbicides. Dans un souci pratique, les cimetières, autrefois végétalisés et arborés, se voient progressivement « minéralisés ». Les allées sont recouvertes de graviers ou de bitume, les abords des tombes sont bétonnés, et les pelouses remplacées par des surfaces « en dur ». Ces espaces verts sont traités régulièrement avec des produits chimiques pour éliminer toutes herbes et plantes spontanées. Cette transformation vise à offrir un aspect jugé plus « propre » et « respectueux » de la mémoire des morts. Pourtant, cette standardisation efface peu à peu la diversité naturelle qui caractérisait les cimetières du XIX^e siècle.



En Seine-Maritime, les cimetières sont plantés de pommiers, comme en témoignent les plans terriers, mais aussi de buis et d'ifs que l'on peut encore apercevoir aujourd'hui, voire de chênes, conférant aux cimetières un caractère solennel et intemporel.

Cette évolution traduit aussi un changement de regard : les cimetières deviennent des espaces ordonnés, presque aseptisés, où l'objectif est de limiter l'entretien et de contenir la nature.



Évolution du cimetière de Blacqueville entre l'avant-guerre et aujourd'hui. Les arbres et les herbes folles ont laissé place aux graviers.

UN RETOUR À LA VÉGÉTALISATION

Les pratiques funéraires ont beaucoup évolué ces dernières décennies, marquées par une augmentation significative du recours à la crémation. En France, la crémation représente aujourd'hui plus de 40 % des obsèques et cette tendance ne cesse de croître. Ce changement s'explique par plusieurs facteurs : évolution des mentalités, recherche de simplicité, coût souvent inférieur à celui d'une inhumation et diminution de l'attachement aux concessions familiales traditionnelles. Hors des rangées de tombes, des columbariums et des jardins du souvenir pour le recueil des cendres font leur apparition. Si certains sont plantés, beaucoup apparaissent souvent comme des objets posés là, d'aspect assez minéral. Ces espaces sont pourtant appréciés par les habitants.

La loi Labbé, votée en 2014, active en 2017 pour les voiries et en 2022 pour les cimetières, est adoptée pour protéger les populations, la biodiversité et la ressource en eau des pollutions par les herbicides. C'est un encouragement à un retour à des pratiques plus durables et écologiques, permettant à la végétation de réinvestir progressivement ces lieux. Aujourd'hui, les cimetières oscillent entre leur héritage historique, avec une attente et une vision de la propriété héritée de l'époque d'après-guerre, et les enjeux contemporains, tels que le respect de l'environnement et de la santé, tout en demeurant des lieux de mémoire essentiels.



Cimetière-parc de Mont-Saint-Aignan.

VÉGÉTALISER : DES BÉNÉFICES POUR LA COMMUNE

Entretenir un cimetière minéral herbicide demande un budget bien plus important, lié à un temps de main-d'œuvre démultiplié. C'est pourquoi il s'agit de changer complètement d'approche en passant à une végétalisation partielle ou complète.

Elle permet de réduire les charges d'entretien de façon durable et permet d'intégrer une végétation spontanée qui n'est plus forcément rejetée. Au-delà de ces contraintes techniques, la végétalisation des cimetières constitue une opportunité unique de répondre aux défis écologiques, climatiques et sociaux.

Dans un contexte où le foncier se fait rare, les événements climatiques extrêmes plus présents (canicules, tempêtes, inondations...), où la biodiversité ne cesse de s'éroder ; les cimetières représentent des surfaces de grande taille au sein des communes. Ils possèdent un vrai potentiel de renaturation et d'aménagement au bénéfice du bien-être des habitants et de l'environnement. Leur végétalisation s'inscrit pleinement dans les enjeux environnementaux et sociaux contemporains.

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Les cimetières peuvent s'intégrer pleinement dans les stratégies de trames vertes et devenir des refuges pour la biodiversité. Une fois végétalisés, ils peuvent accueillir la petite faune (oiseaux, petits mammifères, insectes, microfaunes...) et la flore locale et ainsi contribuer aux continuités écologiques qui relient les parcs, jardins privés, publics et autres écosystèmes naturels. Par ailleurs, les grandes surfaces minérales des cimetières favorisent les îlots de chaleur urbains et aggravent les effets des canicules. En introduisant une végétation diversifiée, la température baisse grâce à l'ombrage et à l'évapotranspiration des arbres et arbustes qui rafraîchissent l'air. La végétalisation améliore la gestion de l'eau : davantage de sols perméables et plantés permettent une meilleure infiltration des eaux de pluie, limitent les ruissellements et donc les risques d'inondation en cas de fortes précipitations.



Panneau d'information posé à l'entrée du cimetière, Saint-Aubin-du-Cormier (35).



Les composantes végétales qui caractérisent un territoire peuvent être convoquées et réinterprétées au profit de la qualité paysagère du cimetière. Ici, l'enclos paroissial et l'église sont soulignés par de grands hêtres plantés en alignement aux limites de la parcelle. Cette composition se réfère aux clos-masures cauchois, à leurs talus plantés. L'ambiance paysagère du site apparaît ici remarquable et très qualitative. Cimetière Notre-Dame-du-Parc.

PROTÉGER NOTRE SANTÉ

La loi Labbé qui interdit l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces publics, y compris les cimetières, a pour objectif premier la protection de la santé publique, celle des habitants, mais encore plus celle des agents d'entretien exposés à des herbicides et pesticides dangereux. En tant qu'espace vert, les cimetières plantés participent également au bien-être psychologique des visiteurs. Si la végétalisation mécontente certains administrés, les réclamations diminuent avec le temps. D'autres habitants accueillent au contraire ce changement de manière positive. En effet, la végétalisation transforme les cimetières en lieux de mémoire où la nature apaise les émotions et invite à la sérénité. Ils gagnent également en convivialité et en fonctionnalité. Ils favorisent des usages nouveaux, tels que la promenade et le ressourcement. Les cimetières peuvent devenir des lieux

multifonctionnels, contribuant à améliorer la qualité de vie des habitants. L'équilibre permettant de concilier espaces de recueillement solennel et espaces verts ouverts à tous dépend en partie de la superficie et de la configuration du site.

PARTICIPER À L'IDENTITÉ DE NOS PAYSAGES

Au cœur de nos bourgs ou à leurs périphéries, les cimetières participent à l'organisation de nos territoires et peuvent qualifier positivement la perception de nos paysages. Selon le contexte et le relief, les cimetières offrent des perspectives sur le paysage environnant autant qu'ils se donnent à voir depuis certains points de vue extérieurs (co-visibilité). Ainsi la qualité de traitement des espaces du cimetière et des ambiances participe à l'identité paysagère du village ou du quartier.



Le cimetière d'Orival situé sur un coteau en bord de Seine permet de bénéficier d'une vue panoramique qui ne doit pas être obstruée. © Claire Tenu, 2020, Observatoire Photographique des Paysages de la vallée de la Seine normande.

COMMENT FAIRE ACCEPTER LA VÉGÉTALISATION ?

Pour réussir la végétalisation, il est nécessaire que ce projet soit porté et soutenu par les élus. Il doit s'inscrire de préférence dans une stratégie globale de la commune dont elle est une déclinaison (plan communal de gestion différenciée, plan de végétalisation...). Elle nécessite ensuite une communication et une concertation interne comme externe.

Les changements qu'apporte la végétalisation peuvent être une source de mécontentement et de frustration chez les habitants comme dans les équipes techniques. Il est donc important de mettre en place des actions expliquant les raisons de ces changements et l'utilité de réintroduire la végétation dans les cimetières.

NOMMER UN ÉLU RÉFÉRENT

Afin de faciliter la mise en œuvre de la végétalisation dans votre cimetière, il est pertinent de désigner un.e élu.e de l'équipe municipale, sensible au sujet, qui sera référent.e. Cela permet de simplifier la gestion et l'accompagnement des changements rapides qui interviennent dans ce cadre d'un tel projet. Si plusieurs services dans la commune sont impliqués (état civil, espaces verts, environnement...), l'élu.e doit s'assurer qu'ils travaillent de concert, avec des objectifs et un plan d'action partagés. Le référent a un rôle clé dans la mobilisation des équipes techniques, leur sensibilisation et leur formation, en s'assurant qu'elles s'approprient les intérêts et les avantages de la végétalisation et qu'elles acquièrent les capacités, théoriques et techniques, de son application et de sa gestion. Le référent peut également être la personne s'assurant qu'une campagne de sensibilisation de la population sera mise en place.

IMPLIQUER LES ÉQUIPES

L'implication des équipes techniques dans le processus de végétalisation est primordiale. Ce sont elles qui sont sur le terrain, mettent en place le projet, entretiennent les aménagements, relaient la communication et assurent le contact avec les visiteurs sur place.

Il est donc crucial de les sensibiliser aux raisons et aux bénéfices de la végétalisation pour continuer à donner du sens à leur travail, et pour qu'elles puissent répondre aux potentiels questionnements des habitants.

FORMER LES TECHNICIENS

Une formation est une façon efficace de leur transmettre les principes de l'écologie des cimetières et le rôle qu'ils peuvent avoir pour la biodiversité et l'environnement. Il est également important de les former sur les aspects techniques qui tranchent avec les façons de faire basées sur l'usage des produits phytosanitaires dont ils avaient l'habitude. L'idéal est de les impliquer à toutes les étapes du projet pour favoriser une bonne appropriation de ces nouvelles façons de faire. Enfin, il faut s'assurer qu'ils aient le matériel adapté à ces nouvelles pratiques (voir aussi p. 24).



Panneau explicatif, cimetière Vaucelles, Caen (14).

ASSOCIER LES HABITANTS

Contrairement aux idées reçues, la population est en grande majorité favorable aux cimetières végétalisés. Le principal problème n'est pas la végétation en elle-même, mais la surprise de son introduction et de son installation. On estime que les visiteurs s'habituent en trois ans à la végétalisation qui demande du temps pour s'épanouir.

Donner du sens à ce que l'on fait et expliquer pourquoi on le fait : Il est important d'expliquer les raisons de ce changement et ses avantages. Organiser des rencontres d'information avant la mise en œuvre du projet est un bon moyen d'y parvenir. Les habitants peuvent aussi participer à la réflexion. Cela permet de les sensibiliser et de s'assurer que les changements seront adaptés aux usages et à leurs attentes. Ces rencontres peuvent prendre la forme de diagnostic en marchant ou de réunions publiques. Objectif : expliquer les choix qui seront faits. Une autre manière de sensibiliser les habitants est d'installer des affiches à l'entrée et dans le cimetière expliquant la démarche de végétalisation, les raisons, les moyens et ses intérêts. Il est important de les installer avant le début des travaux, afin d'éviter l'effet de surprise et d'incompréhension. Il est également recommandé de communiquer avec les habitants à l'aide des médias habituels ; journal communal, réseaux sociaux, site internet de la commune.

La mairie ne peut pas végétaliser des concessions, propriétés privées des familles. Pour sensibiliser les habitants et les inciter à choisir des tombes végétalisées, elle peut proposer des quartiers composés de tombes paysagères moins coûteuses que les monuments en granit. Cela contribue à faire évoluer les mentalités et les pratiques. Les spécificités de ces sépultures peuvent être cadrées dans le règlement ou une charte. La commune peut aussi demander aux familles d'entretenir les abords de leurs tombes pour les impliquer dans la démarche et faciliter l'entretien communal.

FORMATION « TECHNIQUES DURABLES POUR LE PATRIMOINE VÉGÉTAL »

Le CAUE propose des formations gratuites et sur mesure aux communes adhérentes sur ce sujet. Une journée de terrain et de théorie, 6 personnes minimum.

Objectifs de la formation : Connaître les aspects techniques de mise en œuvre et de gestion du végétal, choisir les végétaux en fonction des tailles des arbres, essences comestibles, économie d'eau et d'entretien, etc.

Les alternatives au désherbage, transmettre une culture respectueuse de l'arbre et du végétal en général, travailler avec les ressources locales et partager avec la population.



Affiche de sensibilisation, Rouen (cimetière du monumental). Les affiches, disposées à l'entrée du cimetière ou les panneaux d'information près des zones concernées, informent les visiteurs des démarches de renaturation engagées et favorisent leur acceptation.



Tombe végétalisée dans le cadre d'une démarche volontaire. Fauville-en-Caux.

L'INTÉRÊT D'UNE RÉFLEXION D'ENSEMBLE

La démarche de végétalisation du cimetière doit être l'occasion d'une réflexion globale. Il ne s'agit pas uniquement de substituer l'herbe aux graviers et de chercher à réduire l'entretien, l'enjeu est aussi de valoriser ce lieu sensible, de le rendre plus accueillant et de l'intégrer dans la trame des espaces publics communaux.

L'action de requalification permet de :

- donner une identité propre au cimetière en s'appuyant sur les éléments existants,
- supprimer les points disgracieux,
- optimiser les espaces de concessions,
- poser des règles de recul et de dimensionnement pour les concessions des nouveaux carrés,
- apporter du confort aux usagers : mobilier, bancs, points de repos et de recueillement, nivellement de sol, tri sélectif des déchets, points d'eau, etc.
- se mettre en conformité avec la réglementation (création d'un ossuaire),
- améliorer ou résoudre les problèmes de gestion des eaux pluviales.

LA REPRISE DE CONCESSION, UNE OPPORTUNITÉ

La commune peut engager une procédure de reprise des concessions échues ou à l'état d'abandon. Cette démarche permet de récupérer des emplacements délaissés ou pour lesquels les familles ne souhaitent pas renouveler la concession. Une fois devenue communale, l'emprise peut

- être proposée à de nouveaux concessionnaires,
- servir à modifier la composition du cimetière (élargissement d'une allée, création d'un espace de giration pour les PMR),
- être agrémentée de massifs fleuris, notamment s'ils ne sont plus accessibles par les engins de terrassement.



QUE FAIRE DES VIEILLES PIERRES TOMBALES ?

La reprise des concessions peut être un moyen de récupérer et de préserver le patrimoine funéraire ancien menacé : usure naturelle, chute, vandalisme, vol, etc.

Monuments en pierre, stèles et petit patrimoine (croix, grilles en ferronnerie, épitaphes) contribuent à l'identité du cimetière et sont aussi des témoins de son histoire. Ces éléments funéraires ont une valeur patrimoniale et culturelle.

À la suite de la reprise des concessions, certains monuments pourront être valorisés auprès des visiteurs (personnalités ou personnes à faire connaître). D'autres pourront aussi être mis en scène, sur place ou dans un autre endroit du cimetière. Dans tous les cas, il faudra s'assurer de la stabilité et du bon état du monument et intervenir si besoin : nettoyage de la pierre, rejointoiement, reprise des fondations des parties hautes menaçantes, etc.

L'OSSUAIRE

L'ossuaire est destiné à réinhumer les restes des corps exhumés, issus des concessions reprises par la commune ou des travaux d'aménagement. Même si aucun reste n'a été retrouvé, les noms des personnes doivent être consignés dans un registre tenu à la disposition du public ou inscrits sur un dispositif en matériau durable.

Un monument funéraire ancien d'intérêt patrimonial (chapelle, mausolée), issu d'une reprise de concession, peut être réhabilité pour accueillir l'ossuaire. Les murs servent à graver ou à consigner les noms des défunts.

2- PRÉPARER SON PROJET

LES ÉTAPES DU PROJET

1^{re} ÉTAPE: Déterminer les motivations et les ambitions initiales.

Le projet de végétalisation du cimetière s'inscrit-il dans le cadre d'une création, d'une extension, d'un objectif d'optimisation des charges d'entretien ou dans une véritable démarche de paysagement global du cimetière ? Quels sont les objectifs retenus : écologiques, esthétiques et de gestion ?

2^e ÉTAPE: Consulter un paysagiste conseiller du CAUE.

Il vous propose un premier regard et vous oriente vers d'autres partenaires ressources : PNRBSN, Fredon, Département 76, etc. Cela vous aide à déterminer vos besoins, les enjeux du site et les objectifs du projet.

3^e ÉTAPE: Établir les marchés publics.

Recruter un professionnel qui réalise un diagnostic et élabore le projet global.

4^e ÉTAPE TRANSVERSALE: Mettre en place une concertation.

Sur toute la durée du projet, de la rencontre avec les usagers jusqu'à une éventuelle co-conception, et la mise en place d'une stratégie de communication.

5^e ÉTAPE: Réaliser un diagnostic initial du cimetière (voir page ci-contre).

Le diagnostic du site permet d'appréhender le contexte général du projet, les caractéristiques du site, les points forts et les points faibles.

6^e ÉTAPE: Définir les actions à mener.

Définir les interventions à mettre en place pour améliorer la qualité paysagère et environnementale du cimetière, son fonctionnement, l'accueil et le confort des usagers, les conditions de travail des agents techniques. Choisir les solutions de végétalisation ou les aménagements les plus appropriés selon les différents espaces qui structurent le cimetière.

7^e ÉTAPE: Mettre en œuvre des travaux d'aménagement et de végétalisation.

Organisation du chantier, périodes de plantations optimales, gestion des circulations, communication auprès des usagers...

8^e ÉTAPE: Établir un plan de gestion.

Préciser les travaux d'entretien à réaliser et leur périodicité : taille des végétaux, tontes ou fauches, renouvellement des paillages... Si besoin former les équipes.

9^e ÉTAPE: Assurer un suivi d'actions.

Pendant les deux premières années vérifier le bon développement et le bon entretien des zones végétalisées, et ajuster selon les retours de terrain. Après 5 ans, une évaluation de la plus-value du projet pourra être menée selon différents indicateurs : avis des agents techniques, perception par les habitants, évolution de la biodiversité (relevés Faune/Flore)...



Regnéville-sur-Mer (50).

FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX, UNE ÉTAPE INDISPENSABLE

Le diagnostic initial doit permettre de:

• ANALYSER L'ORGANISATION GÉNÉRALE

Quelle est la typologie du cimetière : enclos paroissial ou cimetière napoléonien, autre ? Comment sont organisées les allées, sont-elles hiérarchisées ou non ? Comment sont disposées les tombes : tête à tête, tête à pied ? Y a-t-il des alignements de tombes ? La composition propose-t-elle des perspectives à conserver ou des vues à mettre en valeur : perception intra et extra-muros ? Quel est le niveau d'accessibilité du site ? Le relief est-il contraignant ? Des risques sont-ils présents : chute de monuments, marnières, ruissellements ? Le cimetière est-il globalement protégé des vues extérieures ? Comment sont traitées les limites avec les habitations riveraines, les clôtures et les accès ?

• FAIRE L'INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX

Existe-t-il des tombes de personnalités, des éléments d'intérêt architectural comme des chapelles ou des mausolées, des tombes historiques originales ou témoins d'une époque, des monuments aux Morts ? Quelle est la qualité des carrés historiques : monuments aux morts, secteurs anciens ? Faire également le bilan de suivi des concessions ; concessions expirées, tombes à l'état d'abandon afin de récupérer éventuellement ces espaces pour les planter ou y installer de nouvelles concessions.

• FAIRE L'INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS VÉGÉTAUX

Quelle végétation mérite d'être préservée ? Y a-t-il des arbres remarquables ? Des haies sur le pourtour ? Une végétation spontanée intéressante est-elle déjà présente ? Existe-t-il des tombes végétalisées à reprendre et à conserver ? Il est également possible de faire un relevé de la biodiversité (faune et flore) pour faire un comparatif avant/après. Quelle est la qualité des sols ? Les terres sont-elles riches, appauvries et sèches ? Cela peut aussi influencer sur la végétation à mettre en place sous forme de semis ou d'autres alternatives.

• REPÉRER LES ESPACES À VÉGÉTALISER

Quels sont les espaces disponibles ou inoccupés : périphérie du cimetière, tombes échues ou à l'abandon car trop petites, espace en attente, espaces résiduels, pied d'église ? Faire le recensement des intertombes et de leurs

largeurs, souvent variables, mais qui vont déterminer le type de plantation et d'entretien. Ces espaces peuvent-ils accueillir de la végétation ? Quels sont les espaces à désimperméabiliser : allées principales, stationnements ? À partir de ces questions, on pourra établir des objectifs esthétiques, écologiques et pratiques et y répondre par un plan d'action en fonction de chaque espace.

• COMPRENDRE LES USAGES DU SITE LIÉS AUX INHUMATIONS, ENTRETIENS ET VISITES

Ici l'objectif est de ne pas entraver les usages et au contraire de les faciliter lors du réaménagement. Comment les personnes se déplacent-elles sur le lieu ? Comment accèdent-elles aux tombes ? Comment les agents communaux entretiennent-ils le site ? Quels engins sont utilisés pour les inhumations ou pour l'entretien ? Quels sont les équipements présents, manquants ou à améliorer : salle de rencontres, ossuaire, préaux, bancs, points d'eau, casiers et bacs pour les déchets, organisation du recyclage ?

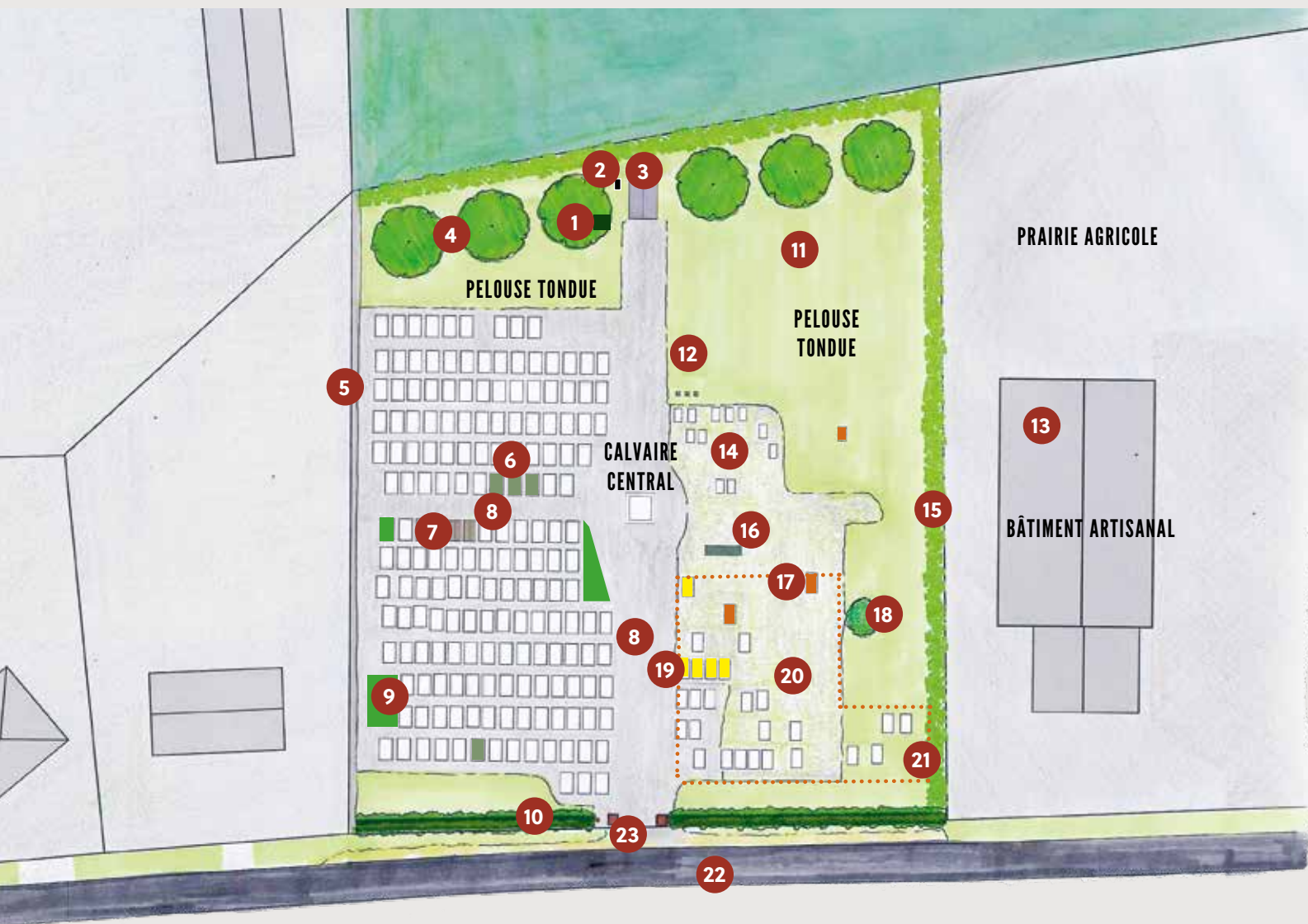
• DÉTERMINER LES ESPACES DE RECUEILLEMENT :

Y a-t-il un espace cinéraire : jardin du souvenir, columbarium, cavurnes ? Permet-il suffisamment d'intimité ?

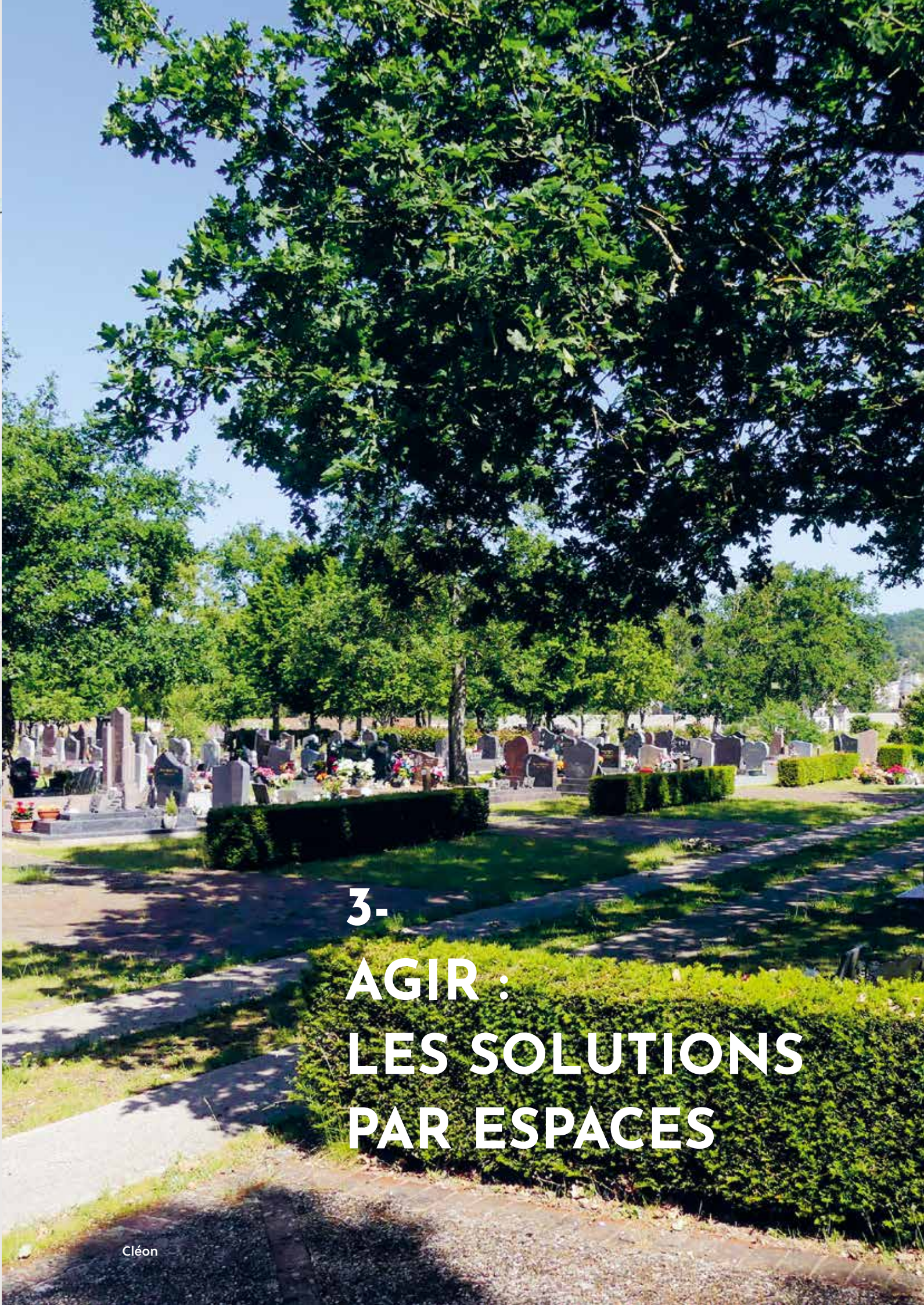


La-Poterie-Cap-d'Antifer

EXEMPLE D'UN PLAN D'ÉTAT DES LIEUX



- | | | | | | |
|---|--|----|--|----|---|
| 1 | Zone de compostage des déchets verts peu valorisante | 9 | Espaces inutilisés | 17 | Concessions à reprendre pour restructurer l'espace |
| 2 | Bac de récupération des déchets non recyclables situé loin de l'entrée | 10 | Haie de thuyas dépérissante | 18 | Buis isolé à conserver |
| 3 | Remise en briques à restaurer | 11 | Prairie en attente tondue haut avec plantes sauvages (marguerites, achillées, centaurées...) | 19 | Tombes anciennes d'intérêt patrimonial |
| 4 | Alignement et haie d'aubépines formant un fond de perspective de qualité | 12 | Premières cavurnes | 20 | Zone d'enherbement spontané |
| 5 | Mur en plaques-ciments peu esthétique | 13 | Vue directe disgracieuse à masquer | 21 | Secteur occupé en majorité de sépultures anciennes, échues ou abandonnées |
| 6 | Tombes anciennes végétalisées (sedums, rosiers, buis...) | 14 | Carré des Enfants | 22 | Stationnement sur accotement enherbé, non formalisé, peu sécurisé |
| 7 | Chapelles d'intérêt patrimonial | 15 | Haie d'aubépines taillée à maintenir | 23 | Piliers de briques maçonnés (portail et portillon) à restaurer |
| 8 | Allées principales gravillonnées | 16 | Columbarium posé sans lien avec son contexte / Jardin du Souvenir à créer | | |

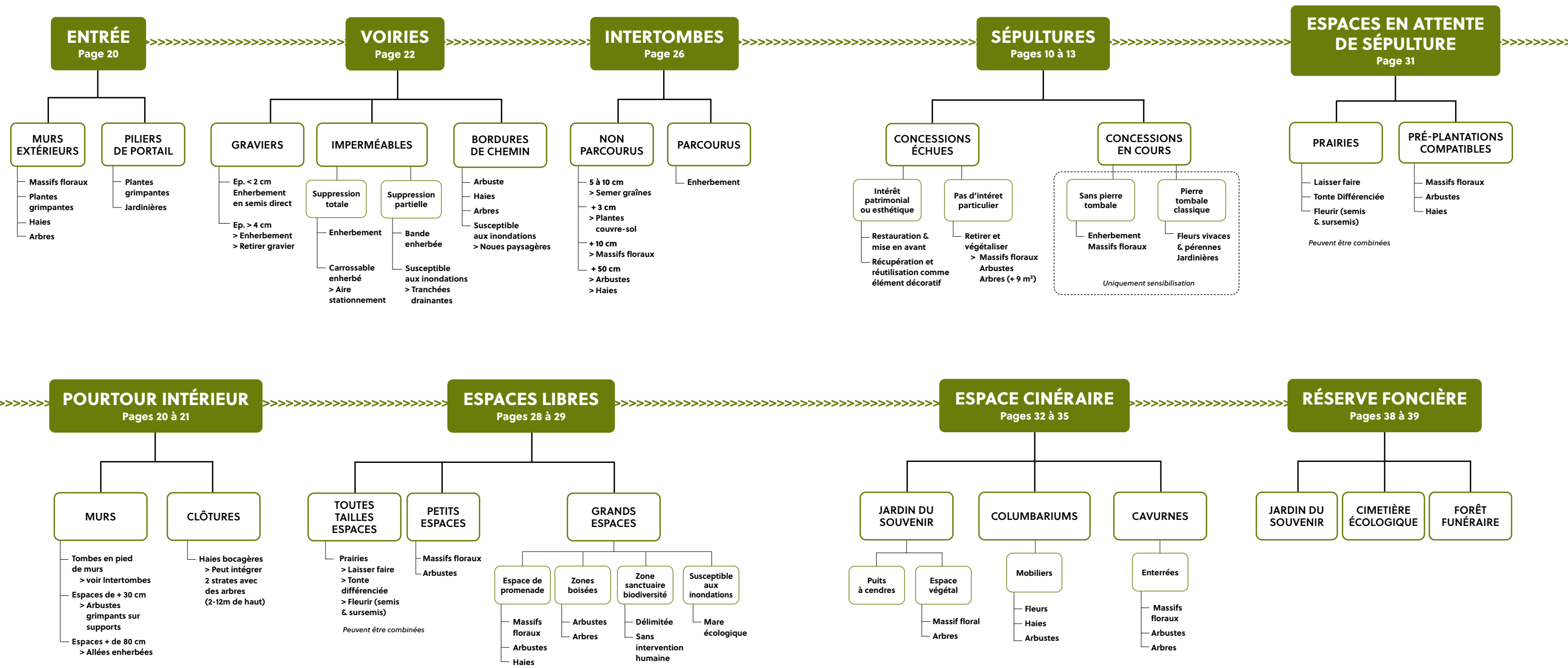


3- AGIR : LES SOLUTIONS PAR ESPACES

Cléon

OÙ VÉGÉTALISER UN CIMETIÈRE ?

Ce schéma permet d'explorer les différentes options de végétalisation possibles en fonction des espaces types d'un cimetière, en tenant compte des spécificités et des contraintes propres à chaque lieu. Il vous aide ainsi à établir un plan de végétalisation par lieu.



VALORISER LES LIMITES

À l’approche du cimetière, la qualité des aménagements d’accompagnement, du stationnement, des circulations, crée des conditions d’accueil favorables pour les usagers, participant également à une image positive du cimetière.

L’entrée et son traitement permettent une mise en condition du visiteur, prompte au calme et au recueillement attendu dans ce lieu. Les clôtures qui délimitent l’enceinte du cimetière déterminent elles aussi l’ambiance paysagère. Selon les caractéristiques du paysage environnant, on cherchera à valoriser certaines vues et des points singuliers. On veillera aussi à atténuer l’impact visuel d’éléments disgracieux par la plantation de structures végétales adaptées.

MARQUER UN SEUIL D’ENTRÉE

Fréquemment, l’entrée du cimetière n’est matérialisée que par des piliers et un portail, associés parfois à un portillon. Ces éléments marquent symboliquement un seuil à franchir, une limite entre l’extérieur et son agitation et l’intérieur du lieu, plus calme, dédié au repos des défunts. Les abords, parkings, circulations piétonnes, matériaux de sol mériteraient bien souvent d’être valorisés. Ils participent à la perception globale de l’entrée du cimetière. Quelques actions peuvent être proposées :

- La mise en place d’un revêtement de sol différencié entre l’espace de stationnement et l’intérieur du cimetière, créant un parvis d’accueil.
- La mise en scène de l’entrée du cimetière par un élément construit (muret, piliers, auvent...). ou une structure végétale (deux arbres formant une porte, massifs arbustifs) apportant une dimension accueillante.

C’est aussi l’occasion d’intégrer des équipements de type attache-vélos, pour inciter aux déplacements doux.



La grille d’entrée du cimetière est soulignée par deux hortensias grimpants associés à des anémones du Japon et des hémérocailles. Mons-Boubert (80)



L’entrée du cimetière est mise en scène par deux arbres qui créent une ambiance paysagère accueillante et renforcent l’effet de porte. Cléon.

VÉGÉTALISER LES CLÔTURES

- **Enceinte du cimetière** : Elle doit être clôturée. Outre son rôle pour éviter l’intrusion d’animaux, la clôture est une frontière symbolique entre le monde des vivants et celui des morts. Elle contribue à isoler le cimetière de l’extérieur, à créer un écran d’intimité. Selon la législation, cette clôture doit avoir au moins 1,50 m de hauteur (Art R.2223-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).
- **Les clôtures** : La nature des clôtures existantes et leur qualité doivent être prises en compte dans toute réflexion de végétalisation. Elles sont un élément prégnant du paysage du cimetière. Côté rue, elles déterminent la première image perceptible du lieu par le visiteur. Côté intérieur, elles constituent les fonds de perspectives des vues. Si nécessaire, les limites du cimetière doivent donc être requalifiées, et pour cela, le végétal est une « matière simple » et efficace à mettre en œuvre.

- **Les haies** : Les haies taillées sont des structures très présentes dans les communes rurales. Composées d’essences locales (aubépine, charmes, hêtres...), elles sont souvent qualitatives, et s’insèrent harmonieusement dans le paysage. Elles peuvent facilement être regarnies si elles sont vieillissantes ou remises au gabarit si elles se sont trop élargies. Leur hauteur limitée rend visibles les composantes des parcelles riveraines. Si une construction imposante, peu esthétique ou ayant un fort impact visuel, est très prégnante, on veillera à atténuer la vue sur cet édifice par un groupe ou un alignement d’arbres (espacement et essences à adapter à l’emprise disponible). Les vues intéressantes seront maintenues et cadrées par des arbres. Les haies monospécifiques d’essences non locales sont à éviter. Thuyas, lauriers du Caucase vieillissent mal et produisent de gros volumes de déchets de tailles. On les remplacera par une haie libre ou taillée composée d’essences locales variées.



Végétalisation d’un mur. Mont-Saint-Aignan.

- **Les murs d’enceinte**, en maçonneries traditionnelles, sont des clôtures de qualité qui ont parfois une vraie valeur patrimoniale. S’ils sont en bon état, ils sont durables et ne demandent que peu d’entretien. Si besoin, ils seront restaurés dans les règles de l’art. Les pieds de murs pourront être agrémentés de plantes vivaces et d’arbustes, pour apporter de la variété par leurs floraisons et feuillages.
- **Les murs préfabriqués** en parpaings ou plaques de ciment, les panneaux rigides peu esthétiques, pourront être habillés de plantes grimpantes (hortensias grimpants, rosiers lianes, faux jasmin, vigne vierge, chèvrefeuille...). La mise en place d’une structure (treillages, grilles ou fils de fer tendus) peut être nécessaire pour faciliter leur développement. Si les emprises disponibles le permettent, planter sur plusieurs rangs, arbres et arbustes, pour former une épaisseur végétale généreuse de type bosquet et y intégrer des sépultures et cavurnes végétalisées.

LA RÉGLEMENTATION

Pour tous les cimetières entourés d’un simple grillage ajouré, c’est-à-dire non opaque, la loi (art. R. 2223-2 CGCT) oblige à planter une haie de 1,50 m de hauteur minimum. Cette dernière peut être combinée avec un alignement d’arbres, composant ainsi une haie à 2 strates, avec une haie d’1,50 m à 2 m entretenus et une strate arborée de 2 à 12 m de hauteur, laissée en port libre.

Une haie de plus de 2 m de haut doit respecter la réglementation concernant la distance de plantation à 2 m minimum de la limite de propriété.



L’ancienne haie de thuyas, vieillissante a été remplacée par une haie d’essences locales. Une clôture en ganivelles de chataignier assure la fermeture du site, le temps que les jeunes plants se développent. La -Poterie- Cap-d’Antifer.

ENHERBER LES ALLÉES PRINCIPALES ET SECONDAIRES

L'enherbement est à considérer comme une alternative à généraliser pour la majorité des zones où les visiteurs et les agents techniques circulent.

La végétation doit cependant supporter le piétinement : dans le cas des allées très fréquentées ou empruntées par des engins, d'autres revêtements peuvent être envisagés. Par ailleurs, la largeur de ces espaces doit permettre le passage de la tondeuse. Il n'est pas recommandé d'enherber les allées trop étroites qui ne peuvent être entretenues qu'au Rotofil. En effet, la projection d'herbe impose aux agents un travail supplémentaire de nettoyage des monuments et de ramassage des tontes.

DÉSIMPERMÉABILISER LES ALLÉES MINÉRALES

Certaines allées de cimetières sont recouvertes de bitume. Ce revêtement au caractère routier imperméabilise le sol, accentue potentiellement les ruissellements et peut être à l'origine de la création d'îlots de chaleur. Retirer tout ou partie de ce revêtement permet donc de minimiser ces problèmes et d'améliorer l'esthétique du cimetière. Les allées en béton, notamment les bétons désactivés, présentent des esthétiques intéressantes qu'il conviendra de préserver. Cependant, les actions visant à réduire leurs emprises, décrites ci-dessous, peuvent être appliquées.

Différentes techniques peuvent être mises en œuvre dans l'objectif de désimpermeabiliser les allées principales ou secondaires :

Voies carrossables

Pour ces voies qui doivent rester carrossables aux véhicules des équipes d'entretien et de pompes funèbres, plusieurs possibilités sont envisageables.

- **Réduire le gabarit** des voies circulées aux largeurs maximales des engins et végétaliser les bandes latérales récupérées.
- **Désimpermeabiliser partiellement** le sol en gardant juste 2 bandes parallèles pour le passage des roues des véhicules, soit en conservant l'enrobé ou les graviers,

soit en les remplaçant par des bandes de roulement en béton, matériau plus qualitatif et durable, ou des pavés ou dalles à joints enherbés. La partie centrale de l'allée est alors engazonnée. C'est un bon compromis qui réduit les surfaces minérales tout en gardant la fonctionnalité de l'allée.

- **Déminéraliser totalement** les allées en enrobé et les remplacer par un mélange terre-pierre ou en posant des pavés ou dalles à joints enherbés, installés sur une couche perméable. Certaines surfaces minérales comme les graves compactées et les sables stabilisés restent intéressantes pour leur perméabilité, mais nécessiteront un entretien suivi.



AVANT : Allée principale initialement en graviers.
APRÈS : la largeur a été recalibrée et recouverte de béton désactivé. Les espaces latéraux engazonnés. Un caniveau pavé collecte les eaux de toitures, Fontenay.

Allées piétonnes

Pour ces allées très fréquentées (allées secondaires), mais peu ou pas empruntées par des véhicules, elles doivent rester praticables à pied toute l'année, même en cas de pluie, et accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Il est possible de les végétaliser entièrement en utilisant les techniques suivantes.

- **Le mélange terre-pierre engazonné** : Il a pour but de renforcer la portance du sol et de limiter les effets du tassement. C'est un mélange composé de 35 % de mélange terreux prenant place dans les interstices de 100 % de pierres concassées 40/120, mises en place sur le profil des allées. S'ils sont bien tondus, les chemins en terre-pierre sont tout à fait praticables pour tous les publics.
- **Les dalles et pavés enherbés** : L'écartement des joints détermine la densité et la qualité de l'enracinement de l'herbe installée. Cela influe également sur la capacité d'absorption des eaux de pluie. Ce sont des solutions esthétiques, mais coûteuses à mettre en œuvre. Il faut les réserver aux parties du cimetière les plus empruntées, susceptibles d'être boueuses ou méritant d'être différenciées visuellement. Les dalles ou pavés peuvent être en béton ou en pierre naturelle, des matériaux reconnus pour leur pérennité. Des dalles alvéolées enherbées en matériaux plastiques sont moins coûteuses, mais résistent moins bien aux rayons ultra-violets et aux passages (fractionnement du plastique). Celles en béton sont plus pérennes, mais l'enherbement n'est pas toujours satisfaisant.



Allée avec bandes de roulement en béton et bande centrale enherbée, Cléon.

L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

La loi Handicap impose depuis 2015 l'accessibilité des cimetières aux personnes à mobilité réduite. Cela implique notamment des largeurs d'allées de 1,20 m minimum, des pentes maximales à 5 %, avec des garde-corps préhensibles si le dénivelé est d'une hauteur supérieure à 40 cm. Pour autant, l'ensemble du cimetière ne doit pas obligatoirement être accessible. Il s'agit de déterminer quels sont les espaces plus ou moins faciles d'accès. La végétalisation du cimetière est alors une bonne occasion de mettre ce lieu aux normes PMR : les allées principales et secondaires très empruntées nécessiteront la mise en œuvre de revêtements pratiques, et les passages moins fréquentés pourront rester engazonnés. Il faut noter que les allées engazonnées tondues ne sont pas « inaccessibles » aux PMR.

En cas de sol gorgé d'eau, en hiver par exemple, des solutions temporaires peuvent aussi permettre de rendre les lieux accessibles à tous : pose de planches, platelages ou dallages.

Dallage posé à sec temporairement. Rouen, Cimetière du Monumental.



Allée en pavés béton à joints enherbés, Sotteville-lès-Rouen.

ENGAGONNER LES ALLÉES

Les allées en gravier génèrent de fortes contraintes d'entretien et ne sont parfois pas confortables pour les piétons. S'il n'y a pas ou peu de passage d'engins et si le piétinement n'est pas trop important, engazonner les allées dont la largeur permet un entretien à la tondeuse reste la solution la plus simple. Cependant, d'autres facteurs sont à prendre en considération pour ce choix technique : l'épaisseur du gravier, la pente, une végétation herbacée déjà présente, l'effet visuel recherché, le coût... Plusieurs solutions existent. Les techniques présentées ci-dessous peuvent être retenues pour tout ou partie d'un cimetière, s'adaptant ainsi au mieux aux différentes situations et aux échelles d'intervention.

Si la couche de gravier des allées fait moins de 4 cm d'épaisseur

Il est possible d'utiliser les techniques suivantes
En préalable de toute action, il est nécessaire de scarifier le sol sur 3 à 5 cm de profondeur pour favoriser l'installation du couvert herbacé, ce qui favorise l'aération et le décompactage de sols peu actifs biologiquement et piétinés pendant une longue période.

• **Accompagner la dynamique de colonisation végétale spontanée :** Solution la plus économe, mais la plus lente (2 à 5 ans), il faut laisser monter en graines les plantes en pratiquant une coupe tardive. Pendant cette période, l'aspect des sols est souvent jugé sale jusqu'au recouvrement complet de la zone. Il est conseillé de retirer manuellement les espèces volumineuses que l'on ne souhaite pas voir se développer (plantain lancéolé, rumex) ou à caractère invasif (Vergerette du Canada, Sénéçon du Cap). Cette dynamique peut être améliorée par un léger travail du sol voire par un semis complémentaire à base de plantes sauvages et locales. Le couvert composé de différentes espèces dont des plantes à fleurs aura un aspect plus naturel.

• **Faire un semis direct classique :** Retenir un mélange d'essences à une croissance réduite (plusieurs espèces de fétuques, agrostide commune...), limitant la fréquence de tontes. Le résultat est plus uniforme, mais l'implantation est généralement lente. Des plantes à fleurs sauvages de petit développement peuvent être incorporées au mélange de graines (lotier corniculé, pâquerette, minette...) pour leurs floraisons à la fois esthétiques et bénéfiques aux insectes.

• **L'hydro-seeding :** Technique de projection sur le sol d'un complexe fibreux incorporé à un mélange d'eau, de graines et d'engrais, particulièrement adaptée pour des sols pauvres ou nus et qui permet d'obtenir

une couverture uniforme. Les complexes fibreux ajoutés permettent une meilleure accroche au sol et une meilleure stabilité des plantes dès leur germination et lors de leur développement, évitant un lessivage des graines lors des pluies. L'importation de terre végétale sur les surfaces remodelées sera préférable, permettant une implantation plus facile et rapide du couvert végétal. Le mélange de semences peut être choisi, par exemple avec des plantes couvre-sol à croissance lente.

Si la couche de gravier est supérieure à 4 cm d'épaisseur

Il est possible d'en retirer une partie et d'appliquer l'une des trois techniques présentées ci-dessus ou de retirer la totalité des graviers et d'utiliser des tapis précultivés. Les rouleaux enherbés, tapis de sedum, tapis de vivaces permettent un résultat immédiat, couvrant directement le sol dès l'implantation, évitant ainsi l'émergence de plantes spontanées. Ces techniques, particulièrement onéreuses, doivent être réservées à des espaces restreints et des zones stratégiques. Dans un esprit d'innovation, d'autres produits apparaissent régulièrement sur le marché (nattes de laine de mouton préensemencées par exemple). Ils méritent le temps de l'expérimentation pour évaluer leurs intérêts dans le temps.

SURFACES ENGAGONNÉES : CHOISIR LES BONS OUTILS

L'engazonnement implique dans un premier temps un désherbage manuel des plantes les plus vigoureuses : gouges, rasettes, binettes, etc. Cela permet des interventions plus ponctuelles, souvent mieux adaptées aux types de plantes à gérer, et sans dépendance aux énergies nucléaires ou fossiles. Ensuite, pour la tonte de ces surfaces, préférez les outils électriques. Mutualisez l'achat d'outils d'entretien entre différentes communes peut être un moyen de diminuer les coûts.



Cimetière de Petit-Quevilly.



Allée en gravier en cours de colonisation spontanée, Envermeu.



Allée en gravier enherbée par semis, Mont-Saint-Aignan.



Allée complètement enherbée, Poitiers (86).



La présence des plantes à fleurs indigènes spontanées donne un côté bucolique qui atténue l'austérité des alignements de tombes, tout en étant bénéfique à la biodiversité, Mons-Boubert (80).

VÉGÉTALISER LES ESPACES INTERTOMBES

LES ESPACES SEMI-PIÉTINABLES

Lorsque les largeurs des allées ou des intertombees sont trop petites pour le passage d'une tondeuse, il faut privilégier des plantes couvre-sol semi-piétinables. Sélectionnées pour leur résistance aux aléas climatiques et leur faible hauteur, elles s'adaptent bien aux espaces étroits et difficiles d'entretien. Certaines ont un feuillage persistant qui assure un aspect esthétique tout au long de l'année et limite la pousse de plantes adventices.

Plusieurs espèces couvre-sol sont adaptées, parmi lesquelles :

- **Le sedum acre** : plante grasse supportant particulièrement bien les sols pauvres et les conditions extrêmes. Son extension est cependant lente.
- **Les gazons à pousse lente** : la fétuque ovine, la fétuque rouge gazonnante ou la fétuque rouge demi-traçante poussent lentement et limitent ainsi le nombre de tontes. Cependant, elles résistent peu aux piétinements et se développent mieux dans des espaces non passants. Malgré tout, la fétuque dure dite durette résiste correctement à cette contrainte.
- **Le microtrèfle gazonnant** : une plante supportant bien les sols pauvres et les épisodes de sécheresse. Elle enrichit le sol en azote, ce qui peut être bénéfique pour des sols pauvres, mais favorisera le développement d'adventices dans des sols déjà riches.

LES ESPACES NON PIÉTINÉS

Pour les espaces situés entre les tombes en tête-à-tête (les travées), où aucun passage piéton n'est nécessaire, il est possible de fleurir plus intensément qu'avec les couvre-sol décrits ci-dessus. Les sépultures échues dont on aura retiré les stèles et dalles, qu'elles aient vocation à être attribuées de nouveau ou non, peuvent également être fleuries momentanément avec les techniques suivantes

- **Le semis de graines de plantes sauvages** peut être réalisé sur toute surface perméable d'au moins 5 cm de large, favorisant l'infiltration de l'eau et la vie du sol. L'intégration d'espèces bisannuelles et pérennes est particulièrement intéressante pour stabiliser la structure. Privilégier les semis de graines aux tapis fleuries préensemencés plus onéreux. Éviter les mélanges « prêts à l'emploi », souvent composés d'espèces non locales inadaptées au contexte.



Sedum.



Fétuque rouge.



Microtrèfle gazonnant (MTG).

- **Les plantes couvre-sol.** L'utilisation de telles palettes de plantes souvent présentes dans nos jardins est généralement mieux accueillie par les visiteurs que les plantes sauvages. Elles demandent également peu d'entretien.
- **Les massifs floraux.** Correspondant à des compositions de fleurs choisies par un jardinier, ils sont adaptés à toute surface de plus de 50 cm de large. Ils jouent un rôle ornamental et écologique en apportant couleur et diversité, tout en servant de refuge pour la petite faune. En plus des secteurs d'intertombes en tête à tête, ils peuvent être utilisés sur des concessions échues n'ayant pas pour destination d'être renouvelées.
- **Les petits arbustes en port libre.** Contrairement aux haies taillées, ces arbustes poussent librement et ne nécessitent que peu d'entretien. Le volume qu'ils apportent dans les massifs fleuris permet de briser la monotonie du cimetière. Il est même possible de planter tout un espace intertombe d'une haie qui formera un appui visuel aux pierres tombales verticales.

LES INTERTOMBES JOINTIVES

Entre les sépultures à dalles jointives, il existe parfois de petits espaces qui ne permettent pas de semer des graines sans que leur entretien soit par la suite complexe. Ainsi, pour les intertombees de moins de 2 cm de large, il est possible d'appliquer un mélange de sable et de polymères, pour garder cet espace perméable à l'eau. En séchant, ce mélange durcit, empêchant l'installation de plantes spontanées. Si un développement végétal est malgré tout constaté, on peut le laisser pousser en sélectionnant les espèces les plus intéressantes ou assurer un désherbage manuel.



Arbres d'ornement, arbustes, graminées ornementales et plantes couvre-sol en travées, en adossement des pierres tombales, Fécamp.



Géraniums vivaces, cimetière du monumental, Rouen.



Association de plantes vivaces, cimetière du monumental, Rouen.



Plantes annuelles et bisannuelles, Regnéville-sur-Mer (50).

VERDIR LES ESPACES INUTILISÉS

Hors des allées passantes, les espaces libres peuvent être agrémentés d'arbustes et de plantes à fleurs qui apporteront une diversité d'ambiances au gré des saisons par la couleur de leurs floraisons et l'évolution de leurs feuillages.

Ils rendent le lieu plus vivant, apportent du relief au milieu des tombes, et ne nécessitent que peu d'entretien lorsqu'ils sont bien choisis et implantés au bon endroit. La pose d'un paillage (mulch ou toile biodégradable) est recommandée, pour limiter le développement des plantes spontanées indésirables et maintenir l'humidité du sol.

LES MASSIFS ARBUSTIFS

Les arbustes de petit développement sont particulièrement adaptés aux cimetières, par leur taille et leur système racinaire peu envahissant. Ils peuvent être utilisés :

- isolés, sur des sépultures échues ou dans des espaces inutilisés,
- en alignement le long des allées,
- en massifs sur des espaces libres en tant que ponctuation.

La diversité des essences arbustives offre de multiples possibilités d'associations dont l'intérêt tient autant à leurs fleurs ou leurs fructifications souvent ornementales, leurs feuillages caducs ou persistants. Cette palette végétale peut être utilisée en tant que marqueur de l'organisation de certains espaces : des carrés de sépultures marqués par certaines essences, apportant une identité et permettant aux visiteurs de mieux se repérer dans les allées.

LES HAIES LIBRES OU TAILLÉES

Au cœur du cimetière, la haie permet de souligner les allées, de compartimenter le cimetière en différents quartiers. Elle crée des espaces intimes autour de groupes de sépultures, épaulé les têtes des tombes lorsque les largeurs le permettent. Il faut un minimum de 0,50 m de large au niveau du sol pour planter une haie. La haie menée en port libre, lorsque les espaces disponibles sont plus importants, aura des rôles ornementaux variés (floraisons printanières ou estivales, feuillages décoratifs) tout en nécessitant moins d'entretien (taille de rajeunissement tous les 2 à 3 ans par exemple).

Dans le cas des haies taillées, l'entretien peut se limiter à deux interventions par an, en évitant la période comprise entre le 16 mars et le 31 août pour ne pas perturber les périodes de nidification.

LES ARBRES ISOLÉS OU D'ALIGNEMENT

Si l'arbre participe à l'agrément général d'un cimetière, sa présence sous diverses formes contribue à sa structuration et à la hiérarchisation des espaces. Il permet de marquer un seuil, de créer une ambiance et de souligner les limites des différents quartiers du cimetière, par l'usage d'une palette arborée spécifique. L'arbre permet aussi de mettre en scène un monument dans de grandes perspectives. Par le choix de sa silhouette, il permet de donner des échelles contrastées aux espaces entre monumentalité et intimité.



Arbre marquant la présence du point d'eau et des supports à vélos. Le-Petit-Quevilly.



Les volumes des buissons taillés viennent s'intercaler dans l'organisation générale du cimetière et signaler l'articulation avec des allées secondaires. Gruchet-le-Valasse.



Les végétaux contenus par des tailles régulières forment des motifs homogènes et donnent un rythme à la composition de l'allée. Varengeville-sur-Mer.



Une haie de hêtres taillés ceinturant un alignement de tombes permet de créer une intimité et contribue à l'insertion paysagère des monuments. Vattetot-sur-Mer.



L'implantation d'ifs d'Irlande aux formes fastigiées permet de créer des ponctuations aux limites des allées engazonnées, et donne un rythme au parcours. Fécamp.



Des plates-bandes de gazon à l'arrière des tombes sont épaulées par les lignes irrégulières d'arbustes fleuris qui structurent l'organisation du cimetière. Mons-Boubert (80).



Des viornes de David dessinent, par leurs formes basses et persistantes, les emplacements de futures tombes. Varengeville-sur-Mer.

L'arbre accompagne le mobilier de repos et le mobilier cinéraire, atténuant l'impact de leurs volumes et de leur matérialité minérale. L'arbre favorise également une ambiance de sérénité. Certaines essences d'arbres ont des dimensions culturelles et cultuelles historiques. C'est en particulier le cas de l'if, présent dans nos cimetières normands depuis les temps celtes. L'arbre établit ici une relation symbolique entre le monde des vivants et celui des morts.

L'arbre est donc un véritable atout dans les cimetières, tant pour l'environnement que le confort et la qualité des lieux pour les visiteurs, offrant en été des points d'ombre appréciables.

Lorsqu'il est arboré, le cimetière devient aussi un lieu de promenade, c'est le principe du cimetière-parc que certaines villes ont adopté dès la seconde moitié du XIX^e siècle.

En dehors des grandes trames structurales, l'arbre peut trouver sa place dans des espaces plus insolites. Ainsi, un arbre, ayant poussé de manière spontanée, peut être préservé s'il apporte une valeur paysagère complémentaire au cimetière. Son retrait n'est envisagé que s'il représente un danger pour les visiteurs. Il est aussi possible de dégager l'espace autour de son tronc et de son système racinaire, en retirant les sépultures dont les concessions sont arrivées à échéance, permettant à l'arbre de se développer alors pleinement.

La reprise de concession par la commune constitue souvent l'unique opportunité de disposer d'une surface convenable pour inviter l'arbre dans le paysage du cimetière, en dehors des espaces en attente.

Le bon arbre au bon endroit: Pour éviter que l'arbre ne subisse des tailles répétées ou radicales, préjudiciables à son fonctionnement physiologique, et parfois onéreuses sur le long terme, les essences seront retenues selon différents critères : emprise disponible, volume des couronnes, systèmes racinaires non traçants. Lorsque l'arbre est planté au milieu de concessions, il est possible d'installer des barrières anti-racinaires, indispensables pour limiter les risques de conflit avec les ouvrages maçonnés.

La stratégie de plantation doit favoriser une diversité d'essences, indispensable pour limiter les maladies, surtout dans les alignements. Sélectionner des essences adaptées aux conditions de sol et du climat est également important pour assurer leur longévité.

En surplomb des columbariums, la silhouette libre d'un bel arbre contribue à créer une échelle intime favorable au recueillement. Le Havre (Sainte-Marie).



Au pied d'un arbre, sur une aire pavée, le banc bénéficie d'un ombrage précieux. Le Havre (Sainte-Marie).



Jardin du souvenir du cimetière d'Auberville-la-Campagne.



LES ESPACES EN ATTENTE

Ces surfaces sont destinées à accueillir les futures concessions. Lorsque les espaces ne sont pas attribués en tant que concessions et ne sont pas encore occupés par une tombe, des modalités de fleurissement temporaires peuvent être mises en œuvre. On peut y appliquer les techniques suivantes

• La tonte différenciée

Les prairies sont des milieux majeurs du point de vue écologique.

Le choix d'une gradation du rythme des tontes selon les parties du cimetière permet d'avoir des espaces « soignés », avec, par exemple, une bande tondue de 1 à 2 m en bordure des allées et des sépultures, démontrant l'intention d'entretien, tout en laissant des espaces enherbés monter en fleurs (ce qui est ensuite favorable à la dispersion des plantes). Il est recommandé d'utiliser une tondeuse plutôt qu'un Rotofil afin d'exporter les déchets de tonte (et ne pas enrichir le sol en azote). Des chemins de promenade peuvent être dessinés en tondant des passages sinueux, évoluant au fil des années, tout en préservant les espèces remarquables éventuellement repérées (comme les orchidées).

• La prairie fleurie

Des surfaces en graviers ou en cours d'enherbement peuvent bénéficier d'interventions de tontes espacées (deux fauches annuelles entre le 15 juillet et le 15 novembre par exemple) favorables à un enrichissement progressif par des plantes annuelles ou bisannuelles endémiques. Il est aussi possible d'introduire des plantes à fleurs, potentiellement mellifères et de préférence indigènes, pour favoriser la biodiversité et renforcer l'effet de fleurissement. Il faut éviter les mélanges commerciaux tout prêts qui n'apportent que peu de bénéfices aux insectes. Il est possible de commencer par de petits secteurs ; en augmentant progressivement les surfaces. Des panneaux pédagogiques doivent nécessairement expliquer la démarche de gestion amorcée par la municipalité pour favoriser sa compréhension et son acceptation par les habitants.

• La « zone sanctuaire » ou espaces en libre évolution

Sur des espaces éloignés du passage du public, des prairies libres peuvent être créées en assurant une gestion très extensive du milieu. Les plantes herbacées et ligneuses peuvent s'y développer naturellement, offrant de potentielles zones refuges pour la faune. Cela peut aussi concerner des bosquets, des bandes boisées, des lisières forestières. Ce type d'espace présente un intérêt écologique et pédagogique fort, mais nécessite des surfaces relativement grandes pour montrer leur efficacité.



Prairie fleurie, de type prairie sèche, adaptée aux milieux drainants. La Bonneville-sur-Iton (27).



Stratégie de gestion différenciée avec tonte à la limite de l'allée et fauchage différé de la zone arrière. Mont-Saint-Aignan.



Secteur de sépultures anciennes abandonnées, laissées en prairie de libre évolution. Allouville-Bellefosse.

JARDINER L'ESPACE CINÉRAIRE

Face à l'évolution des pratiques funéraires vers la crémation, les cimetières se sont adaptés en proposant des lieux pour accueillir des urnes (columbarium ou cavurnes) et un espace de dispersion des cendres; ces éléments s'organisent généralement autour du « Jardin du Souvenir », lieu assez communément peu végétalisé.

Que ce soit dans le cadre d'une création ou d'un réaménagement de cimetière, ces espaces permettent pourtant une créativité dans la mise en scène du végétal, qui est souvent le premier pas vers la renaturation plus globale des cimetières.



La végétation libre et foisonnante donne à ce Jardin du Souvenir un caractère d'intimité et de naturel. La présence de l'arbre renforce le côté accueillant et offre une ombre agréable. Mont-Saint-Aignan.

LE JARDIN DU SOUVENIR

Le Jardin du Souvenir désigne l'espace d'un cimetière dédié, où les proches endeuillés peuvent répandre les cendres de leurs défunts. Il est obligatoire dans les communes de plus de 2000 habitants. Cet espace peut prendre différentes formes, aucune législation ne traitant de son aspect, sa taille ou son organisation. Il s'agit le plus souvent d'un « puits à cendres », un réceptacle rempli de pierres, qui peut être au sol ou sur une table. Parfois, c'est un « jardin de dispersion », avec des parterres de fleurs, des arbustes, un ou plusieurs arbres, dans lesquels les proches peuvent disperser les cendres. Ces deux types d'espaces peuvent être associés. Des mobiliers complémentaires peuvent entrer dans la composition du lieu : table de cérémonie et banc de contemplation par exemple. Enfin, une plaque mentionnant les noms des défunts sera installée sur un support de mémoire installé dans le Jardin du Souvenir (mur, pilier...).

Le Jardin du Souvenir présente un vrai potentiel pour favoriser la diversité des compositions végétales. Il peut être entouré d'un bosquet et de massifs libres, donnant une ambiance intimiste ou bien avoir une scénographie plus structurée, avec des haies taillées jouant sur des principes de composition symétriques. Cet espace est une invitation à créer un lieu verdoyant, calme, favorable au recueillement, où le végétal domine.



Rouen (cimetière de l'Ouest).



En proximité des espaces de dispersion des cendres, des dalles gravées, des plaques en cuivre apposées sur des supports, des médaillons, permettent de garder la mémoire des défunts. Le-Petit-Quevilly.



Les haies taillées délimitent l'espace cinéraire assurant l'intimité alors que les matériaux et les lignes droites donnent son aspect solennel au lieu. Envermeu.

LES COLUMBARIUMS

Les columbariums sont composés de mobiliers accueillant les urnes cinéraires. Leurs formes et leurs implantations dans le contexte de chaque cimetière amènent à une diversité de situations : directement intégrés aux murs du cimetière en reprenant les matériaux d'origine, créant des espaces intimistes en faisant office de nouveaux murs, voire en îlots adossés à des structures paysagères... Il faut penser le rapport entre ces mobiliers, le végétal et les murs comme des éléments structurant, rythmant et composant l'espace dans une scénographie générale, écrin paysager prompt au recueillement voulu.

Il ne faut donc pas « poser » ces mobiliers seuls, sans autre logique d'implantation que celle de la place disponible dans un coin du cimetière, pour éviter les effets de « flottement ».

Plutôt que les éléments préfabriqués en granit, il est préférable de privilégier des columbariums sur mesure, voire avec des matériaux locaux, dont l'identité sera pensée en dialogue avec le contexte paysager du cimetière.

Le dialogue entre les murs du columbarium et la végétation, en faisant référence aux jardins clos, enrichit les ambiances paysagères du cimetière. Avec des modes de gestion extensifs, laissant les végétaux se développer dans leurs formes naturelles, le cimetière devient un espace jardiné de très grande qualité. Cimetière du monumental. Rouen.



Lorsque des murs dessinent l'enceinte du cimetière, ils peuvent être valorisés en y intégrant des niches afin de composer un columbarium. Sotteville-lès-Rouen.

LES CAVURNES

Les cavurnes constituent une forme intermédiaire de mobilier permettant d'enterrer l'urne funéraire dans un petit caveau ou en pleine terre. L'emplacement peut être marqué d'une stèle et/ou d'une pierre tombale, ou simplement recouvert d'herbe. La cavurne prend moins de place que la tombe classique, tout en proposant un mobilier unique et individuel, que certaines personnes, défunts ou familles, préfèrent aux columbariums. Pour une plus grande unité du lieu, les dimensions et matériaux des stèles ou plaques peuvent être définis préalablement. Le dessin paysager retenu pour composer l'espace cinéraire crée des ambiances caractéristiques de chaque cimetière.



Cavurnes disposées sur une pelouse végétalisée avec pierre identique. Martigny.



Principe de cavurnes, dans un caveau ou en pleine terre, insérées dans un parterre fleuri.



Les haies créent des sous-espaces structurant le Jardin du Souvenir. Les cavurnes en attente sont disposées sur des parterres linéaires. Envermeu.



L'espace cinéraire s'organise selon des lignes courbes, s'apparentant à un motif de rocailles, avec des arbustes épars. Poitiers.

GÉRER LES EAUX DE PLUIE

La végétalisation des cimetières entre dans les stratégies d'adaptation des villes à la gestion des eaux de pluie, en évitant le « tout tuyau ».

Cette problématique est d'autant plus forte que les cimetières sont dans ces lieux particulièrement sensibles du point de vue sanitaire. Ruissellements concentrés et stagnation d'eau dans les caveaux peuvent engendrer une instabilité des sols, des dégradations sur les monuments et des pollutions de l'eau.

- Certains cimetières sont plus sensibles que d'autres à l'enjeu hydraulique, mais tous peuvent intégrer des aménagements et des pratiques adaptés. répondant à plusieurs objectifs :
- assurer l'infiltration des eaux de surface dans le sol, et collecter les ruissellements vers un ouvrage de stockage (mare, bassin) ou le réseau d'eau pluviale,
 - prévenir les désagréments du ruissellement sur les allées : ravinement, mouvement des graviers, désagrégation des couches supérieures des sables stabilisés, etc.
 - faire des eaux de pluie une ressource pour l'arrosage ou pour favoriser la biodiversité.

Du point de vue paysager, l'eau apporte une dimension apaisante et contemplative, renforçant le caractère mémoriel du site. Ces ouvrages contribuent à structurer l'organisation générale du cimetière.

INTÉGRER DES TECHNIQUES D'HYDRAULIQUE DOUCE

Quand des problèmes de ruissellements sont identifiés dans le cadre du diagnostic, les techniques suivantes peuvent être utilisées :

- **La tranchée drainante**
De faible profondeur et remplie d'un matériau drainant tel qu'un grave non calcaire, elle possède une grande capacité de stockage et favorise l'infiltration. Elle permet également de rediriger l'eau vers d'autres ouvrages lorsque les précipitations sont trop importantes. Elle nécessite

À NOTER

La législation ne considère pas les eaux de cimetières comme dangereuses, il n'y a pas d'obligation sanitaire vis-à-vis de son traitement. Les sépultures doivent en revanche se trouver à 1 m au-dessus du niveau maximal d'une nappe phréatique.

peu de surface, avec seulement 30 cm minimum de largeur, et une profondeur minimale de 30 cm. Elle n'est pas nécessairement associée à une bande enherbée en surface : le matériau drainant peut être laissé apparent.

- **La noue**
Fossé large et peu profond, aux pentes adoucies, la noue présente aussi un intérêt esthétique et écologique. Selon la profondeur de noue recherchée, et la place disponible, la noue présente une largeur minimale de 1,50 m et jusqu'à 2 à 3 m. Difficile à mettre en place dans des secteurs anciens du cimetière, la noue est à privilégier dans les cas de création et d'extension. Engazonnée ou plantée, elle peut être creusée en bordure d'allées, sur le pourtour du cimetière ou bien sur les espaces intertombes lorsque les monuments sont installés en tête à tête.

- **Le bassin planté ou la mare**
Ce sont des dispositifs de stockage des eaux de pluie qui ne nécessitent pas nécessairement de grandes surfaces. La mare peut présenter une lame d'eau permanente, et être conçue avec une zone tampon si une surverse est créée. Le bassin planté est majoritairement sec, sauf en période de pluies. Ces ouvrages apportent une vraie qualité paysagère au site. Sur le plan écologique, ils favorisent la biodiversité en offrant un habitat à de nombreuses espèces végétales et animales spécifiques aux milieux humides.



Un caniveau pavé permet de diriger l'eau des gouttières loin des pieds de murs de l'église pour éviter les dégradations des appareillages de maçonnerie.

RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE

L'arrosage et le nettoyage des sépultures sont très consommateurs d'eau. Afin de réduire cette consommation, il est possible de récupérer les eaux de toitures des bâtiments présents (église, abris, locaux divers...) vers des réservoirs ou des citernes. Il faut s'assurer que les gouttières sont en bon état et fonctionnelles. Les ouvrages de stockage n'ont généralement pas besoin d'avoir une capacité de plus de 1000 l et devront être surélevés pour que la prise d'eau soit facilement accessible. Pour une intégration esthétique au paysage du cimetière, la citerne peut être habillée d'un treillis en bois par exemple. Si les eaux de toitures de l'église ne sont pas récupérées et stockées, elles doivent impérativement être collectées dans des gouttières et dirigées loin des pieds de murs pour préserver l'édifice.



Les massifs plantés peuvent être aménagés de manière à ce que le niveau du sol se trouve au-dessous de celui des abords, afin de recueillir les eaux de ruissellement provenant des allées et des tombes. C'est le principe des « jardins de pluie ». Saint-Nicolas d'Aliermont.



L'eau permet soit de structurer des quartiers de tombes et les allées, entre des noues enherbées recueillant les eaux de surface et favorisant leur infiltration dans les profondeurs du sol (à gauche, Saint-Nicolas d'Aliermont), soit de créer un point singulier, bassin ou fontaine, qui accueille une végétation aquatique et entre dans une composition géométrique dialoguant avec les murs de l'espace cinéraire, créant un lieu propice à l'apaisement (à droite, Sotteville-lès-Rouen).

LES POINTS D'EAU

Les points d'eau sont proposés aux usagers sous des formes plus ou moins sophistiquées (col de cygne, fontaines). Il est nécessaire de préciser s'il s'agit d'eau potable ou pas. Par ailleurs, l'installation de boutons-poussoirs ou de systèmes fournissant temporairement de l'eau (manivelles des vieilles fontaines en fonte par exemple) doit permettre des économies d'eau, ressource précieuse dans le contexte environnemental et climatique actuel.



Fontenay (Le Nerval).



LES NOUVEAUX CIMETIÈRES : CRÉATION OU EXTENSION

L’extension ou la création d’un cimetière doit se faire avec l’objectif d’intégrer la végétation dès le début du projet pour composer un paysage cohérent, accueillant et minimiser l’entretien.

On parle souvent d’une approche paysagère de « pré-verdissement ». La place accordée au végétal est souvent plus généreuse que dans les anciens cimetières où les contraintes préexistantes sont plus nombreuses. Il est important de prendre en compte le contexte environnant, la typologie paysagère existante, les conditions pédoclimatiques, pour définir une composition d’ensemble et une scénographie végétale. Faire appel à un maître d’œuvre, paysagiste concepteur, permettra d’élaborer un projet où la végétation est une composante à part entière du projet et de sa composition, et dont la gestion est anticipée pour être minimisée.

LES CONSEILS PRATIQUES

Certains éléments d’aménagements permettent de faciliter et minimiser l’entretien des cimetières : choix des matériaux, règles d’implantation des sépultures, dimensionnement des allées...

Les sépultures organisées en tête à tête économisent l’espace en diminuant le nombre d’allées par rapport au



Extension de cimetière prévégétalisée.
Mont-Saint-Aignan.

mode d’organisation en tête à pieds ; l’espace intertombe entre les deux têtes peut être fleuri, ne nécessitant alors aucune tonte (cf. p 27).

L’organisation en carrés de tombes est une occasion de composer votre cimetière avec la végétation, alliant haies, arbustes, arbres et noues, pouvant contribuer à créer une atmosphère paysagère spécifique au lieu.

Les allées secondaires doivent être suffisamment larges pour laisser passer les tondeuses (en général 60 cm).

La commune peut aussi proposer aux usagers des secteurs pour les sépultures végétalisées qui sont moins chères que les sépultures classiques en granit : sépultures jardinées (plantées de végétaux arbustifs bas ou de plantes vivaces, identifiées par une stèle), sépultures-cadres (emprise matérialisée par un encadrement de pierre, de bois, de métal et intérieur planté ou engazonné), sépultures marquées par une pierre posée au sol ou une stèle, disposée sur une pelouse ou une zone plantée...

Ces dispositifs connaissent aujourd’hui un intérêt grandissant du public.

LE MOBILIER ET LES ÉDICULES

Le mobilier et les petits bâtiments du cimetière sont des éléments participant à l’ambiance générale. Il est important qu’ils se démarquent des modèles « de catalogue » par une esthétique en lien avec le contexte local, patrimonial, historique... Dans une démarche environnementale, on fera en sorte qu’ils utilisent de préférence des matériaux locaux et biosourcés.



Préau en bois, briques et pierres.
Varengueville-sur-Mer.



Cimetière-parc de Nantes.

LES CIMETIÈRES ÉCOLOGIQUES

Les cimetières dits écologiques vont plus loin dans la prise en compte de la protection de l’environnement, en y intégrant des pratiques funéraires écologiques, dans un cadre paysager verdoyant et bénéfique pour la biodiversité et le climat.

Ils s’appuient sur des chartes de cimetière, rédigées par la commune, établissant un règlement précisant des points relatifs aux choix d’inhumation. Le cercueil utilisé doit être biodégradable et non polluant (bois non traité, carton ou en composite). Les linceuls et vêtements des défunts sont en fibres naturelles, biodégradables (lin, coton...).

Les inhumations des cercueils se font en pleine terre, sans caveau, pour faciliter la décomposition des corps.

Pour minimiser les coûts environnementaux, il n’y a pas de pierre tombale. Les sépultures sont repérées par des stèles verticales faites, autant que possible, de matériaux locaux, laissant plus de place à la végétation. Les soins chimiques de conservation des corps (soins de thanatopraxie), toxiques et très polluants, sont généralement limités au strict minimum ou interdits.

Ces cimetières sont pensés pour favoriser le végétal, la biodiversité en préservant le cadre paysager existant



et en limitant l’impact des aménagements, tout en étant fonctionnels. Ce sont en général des cimetières très verdoyants, qui font une large place au végétal et aux arbres en particulier, dans la logique des cimetières-parcs. Ils deviennent de véritables lieux de visite et de promenade.

DEMAIN, LES FORÊTS FUNÉRAIRES

Les forêts funéraires sont des espaces d’inhumation spéciaux, généralement créés dans des forêts déjà existantes. Les pratiques d’inhumation sont prévues de manière à insérer les dépouilles de manière naturelle dans l’écosystème. Les corps sont enserrés dans des linceuls en tissu végétal et les urnes sont composées de matériaux biosourcés et biodégradables. Il n’y a pas de sépulture à proprement parlé, ni pierre tombale, ni stèle, mais une simple plaque commémorative, accrochée à un arbre ou sur un petit monument dédié, à proximité.

Le but de ces cimetières est de réinsérer les pratiques funéraires dans le cycle de la vie : le corps sert de nutriments à d’autres êtres vivants en retournant à la terre. Les cercueils étant obligatoires en France, ce type d’inhumation est interdit, de même que l’humusation (processus de décomposition encadré des corps).

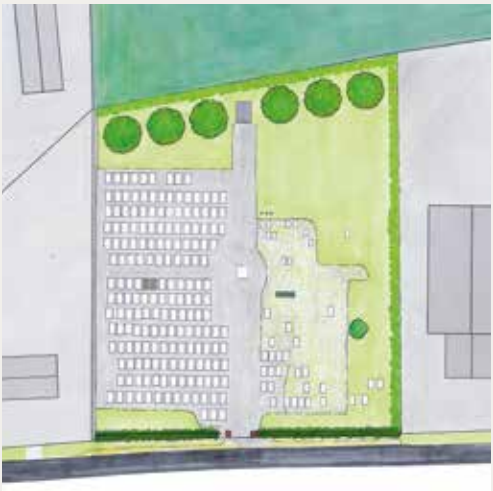
Ce modèle est relativement répandu dans plusieurs pays d’Europe, comme l’Allemagne, le Royaume-Uni et la Suisse. La commune française de Muttersholtz, en Alsace, a cependant réussi à offrir la possibilité d’une forêt-cimetière, en accueillant uniquement des cendres.

L’utilisation de cercueils en carton biodégradable est aussi une alternative à ces contraintes réglementaires qui pourraient être amenées à changer dans les années à venir, au vu des demandes grandissantes du public.

Cimetière de Cléon.

PLAN DE SYNTHÈSE

ÉTAT INITIAL



VÉGÉTALISATION ET REQUALIFICATION PAYSAGÈRE D'UN CIMETIÈRE

- 1 Intertombe tête à tête végétalisé de plantes vivaces
- 2 Centralité du cimetière marquée par une aire en béton, articulant les allées principales (espace de giration des véhicules)
- 3 Allée dallée à larges joints enherbés
- 4 Arbre tige de petit développement ponctuant la perspective de l'allée
- 5 Plantation de plantes grimpantes pour masquer le mur en plaques-ciment / végétalisation du pied de mur (plantes vivaces, prairies fleuries, arbustes)
- 6 Allée centrale recalibrée, avec bandes de roulement en béton et partie centrale engazonnée



- 7 Intertombes végétalisées de plantes couvre-sol
- 8 Massifs fleuris
- 9 Allées secondaires engazonnées sur gravier
- 10 Massifs arbustifs et fleuris
- 11 Thuyas remplacés par une haie taillée d'essences locales
- 12 Stationnement PMR
- 13 Bacs de récupération des déchets dissimulés par une palissade de bois
- 14 Chemin tondu dans la prairie
- 15 Bord de prairie tondu
- 16 Cavurnes matérialisées par une stèle, disposées dans une bande fleurie
- 17 Haie taillée délimitant les différents carrés de sépultures
- 18 Cavurnes disposées sur la pelouse, au pied d'un arbre
- 19 Espace de dispersion des cendres
- 20 Abords du columbarium restructurés et plantés
- 21 Création d'une frange arborée dissimulant le bâtiment riverain, accueillant l'espace cinéraire et proposant un lieu de repos et de recueillement (bancs)
- 22 Secteur dédié aux sépultures en pleine terre, bordé d'un massif arbustif
- 23 Végétalisation par colonisation spontanée, renforcée par un semis de plantes sauvages locales
- 24 Matériau de sol différencié / Création d'un effet de seuil
- 25 Aménagement de stationnement en terre-pierre engazonné

PALETTE VÉGÉTALE DES COUVRE-SOL FLEURIS

La palette végétale pouvant être mise en œuvre dans le cadre des opérations de végétalisation est très riche, diversifiée et permet de s'adapter aux conditions de sols et de climat, propres à votre cimetière, ainsi qu'aux effets esthétiques recherchés.

Penser à intégrer diverses variétés de plantes vivaces horticoles basses, telles que les thyms, dans leurs différentes variétés, formant de petits coussins plus ou moins denses, avec des fleurs mellifères. Des plantes vivaces de couvre-sol rustiques et de développement moyen comme les géraniums vivaces (*G. macrorrhizum*, *G. sanguineum*), les céraistes (*Cerastium tomentosum*) sont aussi très intéressantes. De grandes plantes vivaces peuvent se mêler à d'autres végétaux, à l'arrière de pierres tombales ou aux limites de certaines allées. Ainsi, la consoude (*Symphytum grandiflorum*) et les achillées (*Achillea millefolium* par exemple) aux floraisons jaunes, roses ou blanches peuvent monter à près de 90 cm de hauteur, selon leur vigueur. Parfois, des espèces indigènes vont spontanément s'installer : une molène noire (*Verbascum nigrum*), un bouillon blanc (*Verbascum thapsus*), un lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), un géranium Herbe à Robert

(*Geranium robertianum*) ; elles auront des attraits par leurs feuillages et floraisons spectaculaires. Il arrive aussi que certaines plantes horticoles s'échappent d'une jardinière installée sur une pierre tombale. Une pensée (*Viola tricolor*), une violette cornue (*Viola cornuta*), un muflier (*Antirrhinum sp.*) peuvent se ressemer et former de petites taches éparées entre les tombes. Elles méritent d'être préservées de toute opération de désherbage.

Entre 2020 et 2024, **ASTREDHOR** a installé des sites d'expérimentation dans des cimetières de 7 collectivités partenaires normandes : Fauville-en-Caux, Mannevillette, Hommet-d'Arthenay, Regneville-sur-Mer, Caen, Arnières-sur-Iton, La Bonneville-sur-Iton. Ce projet « Alt'Cim » a permis de comparer différentes techniques de végétalisation, différentes strates végétales et différentes espèces adaptées aux contraintes des cimetières. Elle a été suivie de plusieurs autres expérimentations qui ont complété les données recueillies. Ces plantes ont été choisies pour leurs caractères tapissants, rustiques et esthétiques. Nous vous en présentons ici une partie, classées par hauteur et comportement.

LES TAPISSANTES BASSES PERSISTANTES



Thym, *Thymus sp.*



Lampourde, *Acaena microphylla*.



Sedum blanc, *Sedum Album 'Coral Carpet'*.



Turquette, *Hernaria glabra*.



Sedum, *Petrosedum montanum*.



Bugle rampant, *Ajuga repens*.



Sédum, *Phedimus spurius*.



Bruyère marine, *Frankenia laevis*.

LES TAPISSANTES BASSES SEMI-PERSISTANTES



Centauree, *Centaurea bella*.



Oreille d'Ours, *Stachys byzantina* 'Silver carpet'.

LES TAPISSANTES MOYENNES PERSISTANTES



Laîche, *Carex morowii* 'Ice Dance'.



Renouée, *Polygonum affine*.



Camomille, *Chamaelum nobile*.



Brunelle, *Prunella grandiflora*.

LES TAPISSANTES MOYENNES CADUQUES ET SEMI-PERSISTANTES



Géranium vivace, *Geranium* 'Dreamland'.



Sauge, *Salvia nemorosa*.

ASSOCIATIONS DE VIVACES AU PROFIT DE LA BIODIVERSITÉ



Geranium sp. et *Salvia greggi*.



Origanum sp. et Geranium sp.

PLACE AUX ESSENCES LOCALES

Toujours favoriser une flore sauvage locale, afin de s'inscrire au mieux dans une démarche de développement de la biodiversité locale. Le label Végétal Local est une très bonne source pour trouver des semences de qualité. Consulter la liste des essences locales éditée par le CAUE 76.





Vue d'ensemble du cimetière d'Envermeu.



Nouveau cimetière d'Auberville-la-Campagne.

RESSOURCES

PARTENAIRES

ASTREDHOR Seine-Manche 02 35 97 69 99
 Département de la Seine-Maritime 02 35 03 55 55
 FREDON Normandie 02 31 46 96 50
 Fédération Française du Paysage Normandie :
 normandie@f-f-p.org

Autres ressources

Guide technique de végétalisation des cimetières,
 Astredhor

Vers une gestion écologique des cimetières de la Seine-
 Maritime, Département Seine-Maritime, 2024, 6 p.
 Cimetières enherbés au service du zéro phyto, démarches
 et exemples en Normandie, Agence Régionale de
 l'Environnement de Normandie 2018, 20 p.

LES RESSOURCES DU CAUE

Conseil

Prenez rendez-vous avec un paysagiste conseiller
 pour votre commune : caue@caue76.org

Documentation

Liste des essences locales de Normandie, 4 p
<https://www.caue76.fr/quelles-essences-planter/>
 Fiches paysages — 12 fiches pratiques, 2024.
<https://www.caue76.fr/paysage-les-fiches-pratiques/>
 Édifices culturels : guide d'entretien, Maj 2024, 46 p.
<https://www.caue76.fr/edifices-culturels-guide-dentretien/>

Formation

Préserver et valoriser le patrimoine naturel communal :
 plus d'informations sur caue76.fr.

